



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liquidation judiciaire et redressement judiciaire

Question écrite n° 115993

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le phénomène des défaillances d'entreprises. Selon les statistiques diffusées, la France a connu ces dernières années un niveau de défaillances deux fois supérieur à celui de l'Allemagne ou du Royaume-Uni et l'un des taux les plus élevés des grands pays de l'OCDE. Il semblerait que les mesures énergiques prises par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance, aient permis à priori de sauver près de 6 000 entreprises en 2009 (grâce à la baisse de la pression sur la trésorerie des entreprises, notamment par l'allongement du délai de paiement pour les cotisations URSSAF, création en 2008 du Médiateur du crédit, etc.) Aussi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer l'évolution du nombre de défaillances depuis cinq ans et de lui rappeler les mesures que le Gouvernement a mis en oeuvre au-delà du plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115993

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8290

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)